

Communiqué de presse

Enquête 2019 : 71 % des entreprises franciliennes déclarent atteindre leurs objectifs grâce aux services rendus par leur CCI

La CCI Paris Ile-de-France vient de publier une enquête administrée auprès de 702 entreprises qu'elle a accompagnées. Réalisée en mars 2019, son objectif est de mesurer l'efficacité et la qualité des prestations fournies et leur impact sur les indicateurs de performance de l'entreprise (hors exportation qui fait l'objet d'une enquête distincte). Les résultats de ce sondage, qui consolident ceux de la précédente (2018), confirment de bons taux de satisfaction sur les services apportés par la CCI Paris Ile-de-France. Un sondage de bon augure pour les CCI, à l'heure où la plupart des prestations proposées aux entreprises vont devenir payantes, n'étant quasiment plus financées par l'Etat.

Un accompagnement jugé nécessaire par les entrepreneurs

Un an après avoir été accompagnées, 71% des entreprises ont atteint leurs objectifs grâce à la CCI Paris Ile-de-France et 75% d'entre elles déclarent avoir suivi totalement ou en grande partie ses recommandations. Par ailleurs, 61% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de manière significative, 55% ont recruté dans le cadre du développement de leur activité et 54 % ont réalisé des investissements pour soutenir leur croissance.

Des freins au développement bien identifiés

Les entreprises situent toujours les difficultés de financement et de recrutement parmi les problèmes empêchant leur développement, le poids des charges fiscales et sociales, ainsi que les lourdeurs administratives étant également de freins identifiés à la croissance.

Un savoir-faire reconnu

Capacité d'écoute, compréhension des besoins et professionnalisme des conseillers de la CCI Paris Ile-de-France sont largement reconnus par les entreprises interrogées.

Le développement commercial et la recherche de solutions digitales constituent les premiers types d'accompagnement sollicités par les entreprises accompagnées, avec un niveau de satisfaction très élevé (95%).

Un bilan positif et des prévisions optimistes

42 % des entreprises tirent de l'accompagnement par la CCI Paris Ile-de-France un bilan déterminant ou significatif pour leur développement. Elles sont donc nombreuses à recommander la CCIR à d'autres entreprises en cas de besoin (78 %). Par ailleurs, 87% se disent optimistes, voire très optimistes quant à leur développement attendu en 2019.

Les résultats de cette enquête constituent un signal encourageant et valident les décisions de révision des prestations et services aux entreprises prises dans le cadre du nouveau modèle d'organisation de la CCI Paris Ile-de-France. Les indicateurs prioritaires de l'enquête sont ceux inscrits dans le COP (Contrat d'objectifs et de Performance signé entre l'Etat et le réseau des CCI en avril 2019) et vont dans le sens voulu par la loi PACTE. Ils répondent à la démarche de mesure et de suivi définie par le COP, démarche dans laquelle la CCI Paris Ile-de-France a joué un rôle précurseur dès septembre 2017 afin de pouvoir identifier l'efficacité des actions menées auprès des entreprises de son ressort territorial.

[Consulter l'enquête complète](#)